bulletin

#2019-2

PANORAMA

Cahier thématique

Facilitation des mouvements internationaux des chevaux de compétition



 # PERSPECTIVES | **# DOSSIER** | **# AUTOUR DU MONDE**

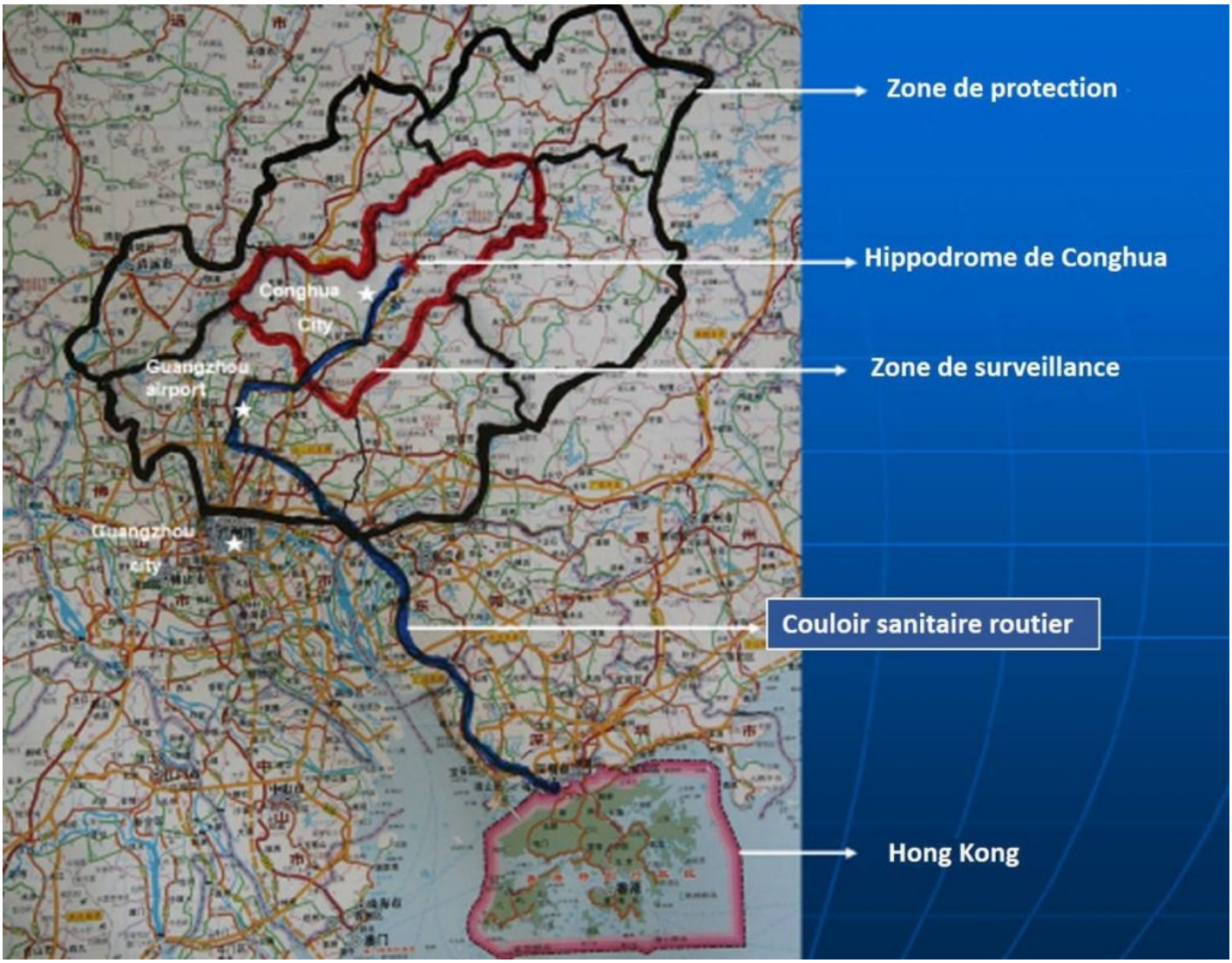
www.oiebulletin.com

OIE ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

Une zone indemne de maladies des équidés (EDFZ) a été établie en République Populaire de Chine afin d'accueillir les 16e Jeux asiatiques qui se sont tenus à Guangzhou (Canton) en novembre 2010. Depuis cette date, le Hong Kong Jockey Club a investi pour faire du site équestre utilisé lors des 16e Jeux asiatiques le nouvel hippodrome de Conghua, ce qui a pour effet de faciliter les fréquents mouvements de chevaux de course entre Hong Kong et l'EDFZ. Les 16e Jeux asiatiques de 2010 ont remporté un vif succès, avec 95 chevaux de statut sanitaire équivalent en provenance de 16 pays. La conversion du site pour en faire le nouvel hippodrome de Conghua a permis de créer une EDFZ permanente, précieux héritage de ces Jeux ; elle marque également un renforcement de la coopération au sein du Grand delta de la rivière des perles[1] et sert de plateforme pour un développement durable à plus long terme.

Cette EDFZ permanente est opérationnelle depuis août 2018. En 2018, la Commission européenne l'a ajoutée à sa liste de « pays tiers ».

Afin de contribuer à une sécurité biologique efficace et sur la base de la répartition des populations humaines et animales (équidés, porcins et ruminants) dans cette zone, l'EDFZ comprend une zone centrale d'un rayon de 5 km ainsi qu'une zone de surveillance. Cette zone centrale correspond au site de l'hippodrome de Conghua. La zone de surveillance comprend toutes les divisions administratives de la ville de Conghua, à l'exception de la zone centrale. Enfin l'EDFZ est entourée d'une zone de protection qui comprend les 18 districts des environs de la ville de Guangzhou.



Source : Ministère de l'agriculture et des affaires rurales de la République Populaire de Chine

L'hippodrome de Conghua, dans la zone centrale, est entièrement circonscrit et clôturé afin d'empêcher toute entrée non autorisée ainsi que les intrusions d'animaux sauvages. Les caractéristiques géographiques naturelles telles que les montagnes, le fleuve et le terrain vallonné, garantissent un fort degré d'isolement. Aucun cheval n'est autorisé à l'intérieur de la zone centrale (excepté sur l'hippodrome de Conghua).

La zone de surveillance occupe une superficie de 2 009 km² et aucun équidé n'est admis à l'intérieur de cette zone. Enfin la zone de protection compte un nombre limité de chevaux, lesquels ont été localisés et enregistrés. À l'intérieur de la zone de surveillance et de la zone de protection, les exploitations possédant des porcs et des ruminants ont été recensées par les Autorités vétérinaires locales.



L'EDFZ de Conghua. © Hong Kong Jockey Club

Pour garantir une biosécurité appropriée, il est essentiel de comprendre les mouvements d'animaux et de produits d'origine animale et d'être en mesure de les contrôler efficacement. À l'intérieur de l'EDFZ, les mouvements d'équidés domestiques, d'autres animaux et de matériel biologique sont soumis à autorisation et à des mesures de quarantaine. Pour les chevaux de course de Hong Kong passant la frontière, ces mesures de quarantaine ont été définies conjointement par le Ministère de l'agriculture de Hong Kong et par les autorités de Chine continentale, dont les services des Douanes et le Ministère de l'agriculture et des affaires rurales de la République Populaire de Chine. Une signalétique, trois *checkpoints* et un suivi aléatoire visant à prévenir les entrées non autorisées dans la zone centrale viennent en appui à ces mesures de quarantaine.

La mise en œuvre de l'EDFZ à titre permanent prévoit la poursuite de l'application des mesures de biosécurité et une gestion rigoureuse des populations présentes sur l'hippodrome de Conghua, en sus du respect des dispositions pertinentes de quarantaine. Des réglementations strictes et le suivi continu des transports d'équidés sont également en vigueur. En vertu de toutes ces dispositions, les chevaux n'ont pas besoin d'être mis en quarantaine et peuvent se rendre directement sur le lieu de la course ou de l'entraînement dès leur arrivée à Hong Kong en provenance de l'EDFZ.

En outre, Hong Kong et les autorités de Chine continentale ont mis en place un mécanisme de collaboration étroite ainsi qu'un système de partage d'informations afin de recenser les inspections des équidés et les mesures de quarantaine. Le système informatique, en particulier, facilite les échanges de données concernant l'enregistrement des chevaux ainsi que les registres d'entrée et de sortie, le contrôle des maladies et les certificats sanitaires, entre autres. Par ailleurs, un dispositif de liaison a été mis en place afin de notifier à l'autre partie l'apparition d'une maladie équine et de fournir les registres de quarantaine des chevaux de course transportés vers d'autres pays.

Les mouvements de chevaux de course entre Hong Kong et l'EDFZ se font par transfert direct via un couloir sanitaire routier qui rejoint la frontière de Hong Kong par une zone d'exclusion équine s'étendant sur 1 km de part et d'autre de la route.

---

(1) La région dite « *Pan-Pearl River Delta* » comprend neuf provinces du sud de la Chine, plus les deux régions administratives spéciales (SAR) de Hong Kong et Macao.

https://doi.org/10.20506/bull.2019.2.2981

AUTOUR DU MONDE

HISTOIRES À SUCCÈS

Zone indemne de maladies des équidés (EDFZ) permanente à Guangzhou, en République Populaire de Chine

RÉSUMÉ

Une zone indemne de maladies des équidés (EDFZ) permanente est en place à Guangzhou (République Populaire de Chine) depuis août 2018. Elle vise à faciliter les fréquents mouvements de chevaux de compétition entre Hong Kong et l'EDFZ.

MOTS-CLÉS

#biosécurité, #cheval de compétition, #Chine (Rép. Pop. de), #Conghua, #zone indemne de maladies des équidés (EDFZ).

AUTEURS

Kenneth Lam[(1)]* & Brian Stewart[(1)]

(1) Hong Kong Jockey Club (Hong Kong, Région administrative spéciale de la République Populaire de Chine).

* Contact auteurs : kenneth.kh.lam@hkjc.org.hk

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.
Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



L'EDFZ de Conghua (vue partielle). © Hong Kong Jockey Club

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 312 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.

Suivez l'OIE sur www.oie.int

@OIEAnimalHealth

World Organisation for Animal Health - OIE

OIEVideo

World Organisation for Animal Health

World Organisation for Animal Health (OIE)

Version digitale : **www.oiebulletin.com**

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int